

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Réunion du 11 avril 2024**

028-282800366-20240411-B2024-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2024  
Publication : 15/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

---

**B 2024 - 09 : Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 mars 2024**

---

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 5 avril 2024 à l'initiative de son président, s'est réuni le jeudi 11 avril 2024, au Conseil Départemental sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini

Membres excusés : M. Didier Garnier, Mme Sylvie Honneur-Bûcher

Pouvoir(s) :

\*\*\*

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1424-1 à L 1424-50 et R 1424-1 à R 1424-55.

\*\*\*

Le bureau s'est réuni le 22 mars 2024 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

\*\*\*

**Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 22 mars 2024.**

**Pour : unanimité**

**Contre : /**

**Abstention : /**